

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial

Jeudi 12 mai 2021 – 18h

Salle des fêtes – 89200 SAUVIGNY-LE BOIS

Le 12 mai 2021 à 18 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé DESRUELLE, Président.

8 Délégués titulaires présents : Jean-Marie BARBARO, Gilbert CASSIN, Jean-Bernard ALLARDI, Laurence GUILLOT-LEFEUVRE, Jean-Gilles BESLE, Annick BAKRY, Hervé DESRUELLE, Frédéric FERNANDES.

4 Délégués titulaires excusés : Nicole JEDYNSKI, Pierre MORIN, François-Xavier NAULOT, Guillaume GOUX.

2 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Séverine DESCAMPS-GUILBARD, Jean-Louis LARAUD.

Équipe technique du Pays Avallonnais : Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	4 mai 2021
Délégués titulaires en fonction	14
Délégués titulaires présents	8
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Annick Bakry.

Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués. Le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2020

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : BILAN 2010 ET FEUILLE DE ROUTE 2021

Le Président rappelle que à cause des chamboulements dus à la crise sanitaire la feuille de route 2020 n'a pas pu être présentée à la Commission Paritaire du Pays Avallonnais, ni mise en œuvre dans de bonnes conditions.

Cependant le Conseil de Développement a maintenu la dynamique et a continué à travailler sur les projets en cours. De plus, par des navettes écrites, il a élaboré un bilan 2020 et une feuille de route 2021.

Le Président propose donc de présenter un document unique à la prochaine Commission Paritaire, instance où la feuille de route doit être débattue, et au Comité Syndical de Pôle.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité cette proposition.

O.J N° 3 : EXAMEN DES DEMANDES D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Pour l'année 2021 le Pays Avallonnais a inscrit au budget une enveloppe de 15 000 euros pour les aides aux associations.

Quatre projets, ayant reçu un avis favorable en 2020, ont été reportés en 2021 et il convient donc de vérifier qu'ils sont toujours en cohérence avec le cadre d'intervention des aides exceptionnelles et inscrire la dépense sur le budget 2021.

Art'n Classic : l'association Couleurs musique, souhaite créer des rendez-vous musicaux dédiés à la découverte de la musique classique à Sainte Vertu. Le projet n'a pas changé à part les dates : une sur 2021 et trois sur 2022.

Afin de garantir l'organisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 5 000,00 euros (sur un budget global de 17 100,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes de création du lien intergénérationnel et d'accessibilité à

la culture et à la pratique artistique pour les publics jeunes.

La grille de sélection fait paraître 6 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 5 000,00 euros, soit 1 250,00 euros par concert.

L'action se déroulant sur deux années il sera proposé d'attribuer 1 250,00 euros sur le budget 2021 et 3 750,00 euros sur le budget de l'année prochaine.

Festival de cinéma « La salle de cinéma, le retour des beaux jours » : le Ciné-club François TRUFFAUT, souhaite organiser le 17^{ème} festival « Trois étoiles » à Avallon. Monsieur Jean-Bernard ALLARDI et Monsieur Jean-Marie BARBARO, son Président, présentent l'évolution du projet qui se tiendra le 1 e 2 octobre 2021 et sera axé sur un nouveau thème : le maintien du cinéma en salle comme outil de lien social et service à la population.

Afin de garantir l'organisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 1 000,00 euros (sur un budget global de 4 385,00 euros). Messieurs BARBARO et ALLARDI sortent de la salle et ne participent pas au débat. Le quorum reste atteint avec 8 votants.

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes de maintien de lien social.

La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 1 000,00 euros.

Les Nuits du cirque : l'association du château de Monthelon souhaite mettre en place un projet artistique autour des arts du cirque. Le projet n'a pas changé à part la date de la manifestation reportée en novembre 2021.

Afin de garantir l'organisation de ce projet artistique, l'association sollicite une subvention de 5 000,00 euros (sur un budget global de 12 900,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes de création du lien social et intergénérationnel, ainsi que d'accessibilité à la culture et aux arts pour le jeune public.

La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 5 000,00 euros.

Vidéos et film documentaire hommage à Max-Pol FOUCHET : l'association des Amis de Max-Pol FOUCHET a organisé plusieurs événements à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de son décès. Elle a pu capter beaucoup d'images et travailler en partenariat avec des écoles et la Mission Locale, selon le souhait émis par le précédent Conseil de Développement Territorial.

Le projet a évolué vers un véritable film documentaire de 90 minutes en complément des vidéos proposées sur différents médias afin de rendre plus accessible la connaissance de cette personnalité et de ses œuvres. Si les réseaux sociaux sont identifiés comme vecteur de cette connaissance pour le jeune public, le film documentaire sera diffusé plus largement.

De plus, l'association a réalisé des supports pédagogiques qui seront exploités à partir de la prochaine année scolaire dans certaines écoles et collèges du territoire.

Afin de pouvoir finaliser le montage et garantir la réalisation de ce projet de film, l'association sollicite une subvention de 2 000,00 euros (sur un budget global de 6 840,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'évolution du projet et l'intérêt de ce projet à des fins mémorielles et pédagogiques.

La grille de sélection fait paraître 6 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 2 000,00 euros.

« Cirque à l'école » : l'association du château de Monthelon a proposé des spectacles de cirque à trois écoles du Serein, les 15 et 16 mars derniers. Madame Laurence GUILLOT-LEFEUVRE, explique qu'il ne s'agissait pas d'éducation artistique, mais de sensibilisation à l'art du cirque. Le but est de créer de l'intérêt de la part du très jeune public, afin de le retrouver plus tard mieux disposer à participer aux actions du CLEA.

Afin de garantir l'organisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 1 476,00 euros (sur un budget global de 4 990,00 euros). Madame Laurence GUILLOT-LEFEUVRE sort de la salle et ne participe pas au débat. Le quorum reste atteint avec 9 votants.

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet, mais regrette le dépôt tardif du dossier et rappelle que le règlement d'intervention stipule un dépôt au plus tard trois mois avant la réalisation, afin que la communication du soutien du Pays Avallonnais puisse être faite.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, donne un avis défavorable à l'aide exceptionnelle pour ce projet.

Musique classique à Saint-Léger-Vauban : l'association « Musique à St Léger Vauban », créée en janvier 2021, souhaite organiser trois concerts de musique classique à l'Abbaye de la Pierre qui vire et à l'église de Saint-Léger-Vauban. Monsieur Marek WYRWA, son Président, présente le projet qui reçoit l'appui de la résidence d'artistes Proquartet (centre européen de musique de chambre).

Il explique la politique tarifaire qui vise à rendre accessible ces événements au public local avec tarif préférentiel pour les habitants et la gratuité pour les jeunes. La population est mise à contribution pour l'organisation et l'accueil des artistes, ainsi que pour la promotion des produits locaux auprès des spectateurs. L'association bénéficie aussi de relais de communication dans les sphères parisiennes des amateurs de musique classique, ce qui va compléter un plan de communication locale par les médias habituels.

Afin de garantir l'organisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 1 027,00 euros (sur un budget global de 7 393,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes de création du lien intergénérationnel et d'accessibilité à la culture à tout public.

La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 1 027,00 euros.

« Récolte » Rencontres et cultures : l'association « le 47 » à Brosse, créée en octobre 2020, souhaite organiser une manifestation le 15 Août en complément du vide grenier de Brosse, ainsi que du marché de producteurs de la ferme Pechery. Monsieur Kélan LAMBERT, son Président, présente le projet qui se tiendra tout au long de la journée et début de soirée, en plein air au pied de l'église de Brosse. Le 47, en partenariat avec le cabinet d'architectes HomeWork, met en place un espace pour abriter plusieurs événements. Une conférence/ table ronde avec une diversité d'intervenants (philosophe, sociologue, curateur, artiste, agriculteur, distributeur local, acteur socio-associatif), ainsi que des performances, lectures, discussions proposées par les exposants. Une vente de boissons et encas sera proposée par l'association, afin de rendre le moment convivial, en mettant à l'honneur les produits locaux. Un parcours naturel sera créé dans le village entre le module, le marché à la ferme, la brocante et l'exposition au 47.

La thématique de l'exposition et des rencontres s'orientera vers la relation entre la culture et l'agriculture soit « les cultures », entre mondial et local... Comment ces deux mondes se renouvellent face aux changements à venir, climatique, social, économique...

Afin de garantir l'organisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 1 200,00 euros (sur un budget global de 4 000,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes de création du lien social, d'accessibilité à la culture à tout public et de contributions aux réflexions du Conseil de Développement autour de l'alimentation.

La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 1 200,00 euros.

Printemps des poètes : l'association La Maison Hirondelle souhaite proposer divers événements pour tout public sur le thème du désir. Initialement prévus à partir de mars 2021, la plupart ont dû être reportés et certains ont eu lieu en visioconférence.

Parmi les prochaines dates : une discussion citoyenne et deux projections de films. La discussion citoyenne « Les cuisiniers sont-ils des poètes comme les autres ? » et la projection du film Champ, d'Étienne de France, sont en lien avec la stratégie alimentaire territoriale. La programmation a été élaborée collégialement et répond donc à une demande locale, mais est proposée à un public plus large grâce à la gratuité des propositions en visio et de certaines autres dates.

Afin de garantir l'organisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 1 000,00 euros (sur un budget global de 3 050,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes de création du lien social, d'accessibilité à la culture à tout public et de contributions aux réflexions du Conseil de Développement autour de l'alimentation.

La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 1 000,00 euros.

Les petites foules : l'association Petite Foule Production souhaite un soutien pour la troisième édition de son projet artistique construit avec les habitants du territoire. Cependant l'association a été aidée en 2019 pour le même projet.

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet, mais le projet ne présente pas de caractère nouveau ou de montée en gamme ce qui le rend inéligible conformément au règlement d'intervention.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, donne un avis défavorable à l'aide exceptionnelle pour ce projet.

Les escapades « Dérivage » : l'association la scène Famine souhaite organiser sa 11ème édition du festival Escapades au mois de juillet 2021. Cependant l'association a été aidée en 2016 pour le même projet.

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet, mais le projet ne présente pas de caractère nouveau ou de montée en gamme ce qui le rend inéligible conformément au règlement d'intervention.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, donne un avis défavorable à l'aide exceptionnelle pour ce projet.

Le montant total des aides accordées s'élève à 12 477 euros, ce qui laisse un budget d'environ 2 500 euros pour des éventuels nouveaux projets sur l'année.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Habitat :

Le Conseil de Développement Territorial est sollicité pour aider à l'organisation et à la tenue du salon qui se tiendra les 1 et 2 octobre aux Abattoirs. Madame Annick BAKRY, Monsieur Hervé DESRUELLE et Monsieur Jean-Louis LARAUD se portent volontaires pour contribuer à la préparation. Un appel plus large sera lancé au moment venu pour une aide lors de la manifestation.

Accueil :

Le Pays Avallonnais a répondu à un appel à projet « Attractivité régionale ». La région souhaite accompagner les territoires dans la construction d'actions de promotion et d'accueil, la constitution d'un réseau régional et de réseaux locaux de l'accueil est aussi prévue. Les volontaires pourront intégrer ces réseaux. Les actions présentées sont celles que le groupe accueil avait définies lors de ses réunions et qui ont été reportées à cause de la crise sanitaire. La réponse est attendue pour septembre.

Alimentation :

La candidature à l'appel à projet régional a été déposée, la réponse est attendue pour fin juin. Les premières réunions de mise en œuvre sont déjà programmées avec certains porteurs de projets.

Culture

Un groupe culture s'est réuni récemment, à l'ordre du jour le renouvellement du CLEA et le cinéma itinérant.

- Le Cinéma itinérant en salle et en plein air reprendra à partir de juillet, les lieux pour les projections en plein air sont déjà choisis et la programmation suit son cours. Le circuit en salle est relancé pour couvrir le dernier trimestre 2021 et toute l'année 2022. Le CDT sera sollicité pour participer à ces rendez-vous.

- Le premier CLEA 2018/2020 présente un bilan plutôt positif. Entre 700 et 800 élèves du territoire ont bénéficié d'animation d'éducation artistique sur la période. La quasi-totalité des écoles du territoire a été couverte. La DRAC, principal partenaire financier, souhaite poursuivre son partenariat et le Comité Syndical a validé sa reconduction pour la période scolaire 2021/2023.

- Lors de ce groupe culture, plusieurs fois il a été mis en avant le fait qu'aujourd'hui, ni les communautés de communes, ni le Pays Avallonnais ne disposent de la compétence culture, ce qui ne légitime aucune des actions et qui pose la question du « qui fait quoi et pourquoi ». Il paraît essentiel pour les élus que cette question soit clairement tranchée dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire qui doit être rédigé prochainement.

Au vu du calendrier le CDT se saisit de cette question et souhaite réunir à nouveau le groupe culture afin de rédiger une lettre dans ce sens à l'attention des élus du Pays Avallonnais.

Vie associative

Le CDT s'inquiète de ne pas pouvoir avancer sur la représentativité des socio-professionnels au sein du Conseil. En effet, la modification des statuts du Pays est reportée, ce qui laisse en suspens aussi l'adoption du règlement intérieur du CDT.

Concernant le règlement d'intervention des aides exceptionnelles, l'assemblée s'accorde à dire qu'il faudra mettre à l'ordre du jour sa révision, ainsi que celle de la grille de sélection pour l'adapter au nouveau projet de territoire le cas échéant.

Le CDT avait initialement prévu d'organiser les Assises 2021 au mois de juin, mais vu le contexte sanitaire il décide de les reporter à l'automne. Ce qui laissera peut-être le temps au Comité Syndical de modifier ses Statuts et les Assises seront l'occasion de communiquer en direction des socio-professionnels.

2021 n'étant pas une année électorale pour les associations, il est proposé de donner un thème à cet événement. La culture comme outil de développement local est le thème retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.